

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

N°: 2/2017

Séance du : **LUNDI 27 FEVRIER 2017**

Président de séance : **Marc GOUA, Maire**

Secrétaire de séance : **Sébastien BOUSSION, Conseiller municipal**

NOM	PRESENT	ABSENT	Donné pouvoir à
Marc GOUA	X		
Dominique DAILLEUX-ROMAGON	X		
Grégory BLANC	X		
Véronique PINEAU	X		
François STEINEBACH	X		
Ozlem KILIC	X		
Lamine NAHAM	X		
Chantal JEOFFROY		X	Eric COCHET
Eric COCHET	X		
Marie-Hélène PETIT	X		
Izzet ALBAYRAK	X		
Nadine DELAUNAY	X		
Amine KARIM	X		
Karine POIRIER	X		
Philippe HUMBERT	X		
Salah MOUMNI		X	Lamine NAHAM
Frédéric CHAMARD	X		
Sébastien BOUSSION	X		
Marie-Claire BARLIER	X		
Ali ESSARROKH		X	Stéphanie BOURGEOIS
Véronique REMAUD	X		
Alain PANTAIS	X		
Saïda AMZIL-DJERBI	X		
Samuel MANCEAU	X		
Jacqueline BINET	X		
Ali AMINE	X		
Lydie JACQUET	X		
Stéphanie BOURGEOIS	X		
Boris BATTAIS	X	X	Gilles ERNOULT jusqu'à son arrivée
Chantal DUFFOUI	X		
Gilles ERNOULT	X		
Jean-François GARCIA	X		
Pascal COUËDEL	X		

1 – Lecture des procès-verbaux des séances des 19 décembre 2016 et 16 janvier 2017

Rapporteur : Marc Goua, Maire

Pascal Couëdel fait remarquer une coquille sur le vote de la délibération n° 18 du PV du 19 décembre 2016. Enlever « à l'unanimité » puisque c'était un vote avec 5 voix contre, comme indiqué.

Les procès-verbaux mis aux voix, avec la correction, sont adoptés à l'unanimité.

Avant de débiter l'ordre du jour de la séance, Marc Goua tient à rendre hommage à Madame Odile Hervé Bazin, décédée il y a quelques jours.

Marc Goua informe de la mise en lumière de la Ville de Trélazé ces derniers jours avec la diffusion, sur la chaîne Public Sénat, d'un reportage sur l'action en faveur de l'emploi en lien avec le Club Partenaires.

Trélazé a également accueilli le 24 février dernier Marie-Noëlle Lienemann, ancienne ministre, à l'occasion de la pose de la première pierre des 29 maisons en location-accession rue André Malraux à la Quantinière.

2 - Finances – Budget principal – Exercice 2017 – Répartition des subventions

Rapporteur : Lamine Naham, Adjoint au maire

Gilles Ernoul rappelle les propos des élus de La Gauche Trélazéenne déjà tenus lors du conseil municipal d'octobre dernier concernant une précédente subvention à l'Association Culturelle des Musulmans de Trélazé (ACMT). Les élus de La Gauche Trélazéenne, par habitude, ne se prononcent pas favorablement au versement de subventions à des associations à caractère religieux. Pour rappel, les élus de la majorité s'étaient engagés à demander à l'association de fournir des justificatifs pour qu'il n'y ait pas de confusion entre la partie cultuelle et culturelle. Est-ce le cas pour le versement de cette subvention ?

Lamine Naham répond qu'il a été demandé à l'association de fournir deux budgets prévisionnels distinguant la partie cultuelle, où la Ville de Trélazé n'intervient nullement, de la partie culturelle qui justifie le versement de la subvention municipale. A ce jour, l'assemblée générale de l'association n'a pas eu lieu pour l'exercice 2016. Les mêmes éléments budgétaires seront demandés pour le versement de la subvention 2017. L'utilisation de cette subvention doit être intégralement affectée au volet culturel.

Les élus de La Gauche Trélazéenne prennent acte de cet élément, mais s'abstiendront sur cette délibération pour le moment. Ils aviseront pour l'année prochaine, en fonction des éléments qui seront fournis par l'association et qui justifieront de l'affectation totale de la subvention au volet culturel.

Les élus de La Gauche Trélazéenne demandent la séparation du vote de cette subvention des autres demandes de subventions (social-solidarité et enseignement). Marc Goua valide la séparation du vote.

Pascal Couëdel ajoute que les élus de Trélazé Citoyens Solidaires partagent la position des élus de La Gauche Trélazéenne concernant l'Association Culturelle des Musulmans de Trélazé. Concernant la subvention au CCAS (91 964 €), les élus de Trélazé Citoyens Solidaires souhaiteraient en connaître l'affectation ? Concernant la subvention à la CLCV, pourquoi y a-t-il une baisse par rapport à l'année précédente (5000 € en 2016 et 4000 € en 2017) ? Et enfin, quelle est l'affectation de la subvention à l'APE du Grand Bellevue (1180 €) ?

Concernant la subvention à la CLCV, Eric Cochet précise qu'après avoir rencontré l'association, la Ville de Trélazé a décidé de ne pas subventionner en partie une action relevant plutôt du bénévolat.

Concernant l'APE du Grand Bellevue, Véronique Pineau précise que cette association a été créée cette année et regroupe les parents d'élèves des écoles Paul Fort (élémentaire) et Gérard Philipe (maternelle). Cela concerne un projet cirque à l'école Gérard Philipe et un projet théâtre avec le Quai pour l'école Paul Fort. Cette subvention municipale complète la prise en charge de ces projets pédagogiques par la Caisse des écoles (+ 25 % supplémentaires).

Concernant la subvention au CCAS, Marc Goua précise que ce montant fait partie du budget global du CCAS. C'est un réajustement du budget. Les membres du CA du CCAS sont bien évidemment informés de l'affectation du montant de cette subvention.

La délibération concernant la subvention culture (Association Culturelle des Musulmans de Trélazé) mise aux voix, est adoptée avec 5 abstentions (Boris Battais, Gilles Ernoul, Chantal Duffoui, Jean-François Garcia, Pascal Couédel).

La délibération concernant les subventions social-solidarité et enseignement mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3 - Budget Ville – Répartition des subventions – Convention Régie de quartier

Rapporteur : Lamine Naham, Adjoint au maire

Ali Amine quitte la séance et ne prend pas part au vote.

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4 - Finances – Adhésion à la consultation d'un contrat d'assurance groupe par le Centre de Gestion de Maine et Loire

Rapporteur : Lamine Naham, Adjoint au maire

Ali Amine réintègre la séance.

Lamine Naham précise qu'actuellement, la Ville de Trélazé s'auto assure sur ces problématiques, car les assurances ne veulent plus assurer la Ville, suite à un trop grand nombre de sinistres. Cette mutualisation permettrait une meilleure assurance pour la Ville et pour ses agents.

20h23 : arrivée de Saïda Amzil-Djerbi.

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

5 - Conventonnement Ville de Trélazé / Association AJAC

Rapporteur : Marc Goua, Maire

Marc Goua rappelle qu'il y a actuellement un travail réalisé sur les coûts réels de fonctionnement des équipements municipaux mis à disposition des associations pour que ces dernières puissent les valoriser dans leurs bilans.

Eric Cochet ajoute que le but de cette convention est de valoriser les moyens mis à disposition de l'association (le local de l'association, les équipements sportifs, la salle Ginette Leroux) ce qui représente presque l'équivalent du montant de la subvention accordée à l'association (23 000 €).

Gilles Ernoulte précise que les élus de la Gauche Trélazéenne sont satisfaits de la mise en place de conventions pour des subventions conséquentes de ce type et que soient valorisés les moyens mis à disposition des associations et enfin que la convention fasse apparaître le projet et le bilan qui en résulte. Cela permettra de faire un bilan sur l'impact des actions supportées par la Ville et menées par les associations et de faire des réajustements par la suite.

Marc Goua précise que les actions menées par l'AJAC portent leurs fruits (soutien scolaire avec les étudiants de l'ESSCA, sur l'emploi avec un relais avec les jeunes du quartier et des actions citoyennes qui sont mises en place).

20h40 : arrivée de Boris Battais.

Déclaration de Pascal Couëdel, au nom des élus de Trélazé Citoyens Solidaires

« Merci Monsieur le Maire de nous communiquer cette convention que nous vous avons demandée le mois dernier lors de la délibération n°2 sur la répartition des subventions.

Il ne nous paraissait pas judicieux que vous nous renvoyiez vers les services pour consulter les conventions existantes. Chacun des conseillers doit disposer d'une base d'information suffisante sur l'objet de la convention, pour décider en connaissance de cause du bien-fondé de son vote, d'autant plus lorsqu'une subvention atteint un montant assez conséquent.

Vous nous soumettez maintenant, un mois après le vote de la subvention, une demande d'autorisation à signer cette convention.

Chacun d'entre nous peut comprendre que la délibération sur la convention aurait dû précéder le vote de la subvention. C'est un peu comme avec l'association Vivre Ensemble, dont notre délibération n°6 va certainement reconduire la convention, mais cette reconduction aurait dû aussi être votée avant la subvention.

Mais la lecture de la convention avec l'AJAC nous pose la question des critères d'évaluation pour les subventions aux associations hors du champ sportif.

La convention passée avec Vivre Ensemble fait apparaître clairement, au premier point de l'article 3 sur les activités, que « la subvention de base de l'association est estimée à 10.000 €, au regard des critères de financement global de l'association fixés par la ville ». Il y est aussi précisé au troisième point de cet article 3 que des indicateurs d'activité devront être délivrés, en précisant : « Pour les activités associatives : nombre de personnes participants, répartition par âge et sexe selon le tableau joint avec la demande de subvention annuelle. » D'autres éléments sont également détaillés dans le cadre de l'autre partie de la subvention qui est accordée à Vivre Ensemble au titre de ses activités d'accueils de loisirs.

Toutes ces précisions nous paraissent judicieuses dans le cadre de ce type de convention.

Nous pensons que, dans un principe d'égalité de traitement des associations, les mêmes éléments devraient figurer également dans la convention avec l'AJAC, tant sur les indicateurs d'activités à délivrer que sur la référence aux critères d'évaluation de la subvention de base.

Et sur cette dernière, nous vous demandons sur quels critères vous justifiez la différence entre la subvention de 10.000 € accordée à Vivre Ensemble et 25.000 € pour l'AJAC ? »

Marc Goua répond que pour Vivre Ensemble, les critères d'évaluation concernent principalement les centres de loisirs. Critères qui doivent être présentés obligatoirement à la Caisse d'Allocations Familiales. Concernant l'AJAC, l'association redémarre et la structuration doit bientôt se faire en lien avec la Régie de quartiers. L'action menée aujourd'hui par l'AJAC, de manière certes plus « débridée » que par d'autres associations, est considérée comme primordiale par Marc Goua et les élus de la majorité municipale. C'est une des actions prioritaires de la Ville menée en direction

des jeunes des quartiers. Si les quartiers de Trélazé ne s'enflamment pas comme ailleurs, c'est en partie grâce à l'action de l'AJAC. Il faut rappeler que cette association est composée de jeunes des quartiers qui n'ont pas forcément l'expérience qu'ont d'autres membres d'associations. L'accueil des jeunes qui est fait jusqu'à 23h, dans un local chauffé, avec des activités, est plus pertinent que de les laisser errer seuls dans les rues. Ce type d'action est difficilement quantifiable. Les élus de la majorité municipale sont fermement engagés dans ce processus de soutien à l'action de l'AJAC dans les quartiers et s'il ne devait y avoir qu'une subvention municipale accordée au mouvement associatif, ce serait celle là. Une aide a été sollicitée auprès des services de la Préfecture pour aider les jeunes de l'AJAC à monter des dossiers de demande de subventions dans le cadre de la politique de la ville.

Marc Goua ajoute que bien évidemment et comme pour toutes les autres associations bénéficiant d'une subvention de plus de 23 000 €, la Ville vérifiera les bilans fournis.

Pascal Couëdel précise que le fait de poser des questions ne constitue pas une remise en question d'une action. Toute politique menée dans les quartiers prioritaires, comme le Grand Bellevue, doit être soutenue pour peu que l'on sache ce que l'on fait. Les élus de cette assemblée ne doivent pas voter les yeux fermés. Il s'agit simplement d'obtenir les mêmes informations pour l'AJAC que pour toutes les subventions accordées aux autres associations, même si cette association est jeune et doit encore se structurer, mais les actions de l'AJAC sont encadrées par des professionnels. Il est important que cette association soit subventionnée suivant les mêmes règles que les autres associations.

Marc Goua veut simplement dire que l'on ne peut comparer une association de quartiers qui œuvre auprès des jeunes avec une association qui propose des actions structurées et connues. La Ville veillera bien évidemment à l'utilisation des fonds versés à l'AJAC, la loi l'y oblige.

Marc Goua regrette que seule cette association se trouve dans le collimateur des élus de Trélazé Citoyens Solidaires. Pascal Couëdel répond qu'il ne comprend pas le sens donné à cette attaque. Cette insinuation est déplorable et n'a aucun sens. Il indique que les élus de Trélazé Citoyens n'expriment que des questions qui sont légitimes, comme pour toutes les autres associations.

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

6 - Conventionnement Ville de Trélazé / Association Vivre Ensemble

Rapporteur : Eric Cochet, Adjoint au maire

Eric Cochet rappelle que la subvention à Vivre Ensemble (40 000 €) a été votée en janvier dernier et la convention est une reconduction avec globalement les mêmes items. 10 000 € sont consacrés à la partie centre social et les 30 000 € sont consacrés aux activités de centres de loisirs. L'association Vivre Ensemble a obtenu l'année dernière l'agrément « d'espace de vie sociale » et est maintenant intégrée au projet du Centre social Jean Gueguen. Il y aura un suivi et un accompagnement réciproque entre la Ville, Vivre Ensemble et la CAF. Le montant de la valorisation pour l'utilisation des équipements municipaux par l'association (médiathèque, piscine, gymnases,...) s'élève à 29 000 € environ, en plus de la subvention de 40 000 €.

Sans minimiser l'action importante de l'AJAC sur le quartier Bellevue, Gilles Ernoul souhaite faire remarquer que toutes les associations font un travail remarquable sur la commune et contribue à l'équilibre dans la Ville. Il faut veiller à ne pas mettre les associations en concurrence. Marc Goua est tout à fait d'accord avec ces propos et précise que c'est un ensemble d'actions menées par l'ensemble du tissu associatif Trélazéen. D'ailleurs, beaucoup de jeunes des quartiers sont membres d'associations sportives Trélazéennes.

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

7 - Conventionnement Ville de Trélazé / Mission de Prévention Spécialisée

Rapporteur : Eric Cochet, Adjoint au maire

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

8 - Parc des sports de la Goducière - Création de deux terrains de sports de raquette couverts – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017

Rapporteur : Marc Goua, Maire

Marc Goua précise que les délibérations n° 8 à 15 concernent des demandes de subventions DETR et que tous les élus ont reçu un courrier expliquant la raison de ces demandes de subventions. L'urgence est due à un calendrier fixé par l'Etat. Les subventions de l'Etat et des collectivités territoriales se font de plus en plus rares et sont attribuées avec parcimonie. Suite à la loi de finances 2017, ont été obtenues, une hausse importante de l'enveloppe de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et une progression de 20% de l'enveloppe du fonds d'investissements créé en 2016 (1.2 milliard). Dans le contexte d'incertitude actuelle, il est apparu, à la Ville de Trélazé, indispensable de présenter le maximum de dossiers, quitte à avancer les projets inscrits dans le PPI, si cela s'avère compatible avec les équilibres budgétaires. Les délibérations présentées représentent le premier temps, puis le PPI sera réactualisé en prenant en compte la totalité des projets et en projetant des accords de subventions. Ce n'est qu'après révision du PPI et les accords ou les refus de subventions que seront présentés les projets définitifs lors, premièrement de la commission conjointe finances urbanisme et, ensuite, en séance plénière du conseil municipal. Au cours des prochaines séances du conseil municipal, les demandes de subventions au FEDER seront présentées, car la Ville bénéficie d'une enveloppe qu'elle va utiliser.

Marc Goua précise la différence entre la DETR et le fonds de soutien. Le fonds de soutien contraint la Ville a débuté les travaux avant le 31 décembre de l'année, alors que la DETR autorise un délai de 2 ans pour commencer les travaux.

Jean-François Garcia précise que dans la liste des demandes de subventions présentées ce soir, il a seulement deux dossiers présents dans le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements) et il y a un certain nombre de dossiers présents dans le PPI et pour lesquels, il n'y a pas de demande subvention. Pourquoi n'y a-t-il pas de demande subvention par exemple pour les travaux prévus à l'Arena (400 000 € prévus sur 2 exercices) ? Le multisports Bioteau ? De même que le gymnase du Petit-Bois qui n'apparaît pas ? Ces dossiers méritent d'être présentés et quelles sont les priorités de la majorité municipale ?

Marc Goua rappelle que la Ville a un accord de la Région pour un financement FEDER concernant le stade Daniel Rouger. Il y a également une promesse de subvention FEDER pour le PROFAC. Il n'y a aucun investissement inscrit dans le PPI qui a été enlevé à ce jour. Dès que la position sur les subventions sera connue, le PPI sera retravaillé et présenté lors d'une commission urbanisme/finances. Concernant la piscine, une expertise est en cours pour voir ce qu'il est possible de faire et un dossier de demande subvention sera déposé ensuite auprès du FEDER. Le multisports de la Quantinière figure dans le PPI et parallèlement, une étude est en cours pour y rajouter des jeux, étant donné l'évolution de la population. Pour le multisports Bioteau, une participation de la Fédération Française de Football pourrait être envisagée (dans 2 ans). Ce n'est pas un changement de priorités, mais juste une opportunité de subventions supplémentaires.

Gilles Ernout demande si une simulation a été faite concernant le PPI en tenant compte de l'obtention ou non des demandes de subventions supplémentaires ? Marc Goua répond qu'il faudrait commencer en fin d'année, le temps de monter les dossiers, il y aurait peu d'impact sur 2017. Il faut le réapprécier. La situation financière de la Ville est plutôt saine, mais il ne faut pas faire n'importe quoi. La Ville s'est engagée à ne pas emprunter de nouveau.

Lamine Naham ajoute que dès lors que la Ville aura des notifications, le PPI sera réajusté et présenté aux élus avant validation.

Marc Goua souhaite revenir à la question de Jean-François Garcia sur le Petit-Bois. Il y a eu un problème de chaudière qui est réglé depuis. Le sol est prévu dans le PPI ainsi que quelques aménagements.

Pascal Couëdel souhaite faire une déclaration concernant la délibération n° 15 (Quantinière et multisports) :

Déclaration de Pascal Couëdel au nom de Trélazé Citoyens Solidaires

« Vous motivez ce projet de délibération par le principe que « la création d'une offre complète d'équipements de sports et de loisirs de proximité » doit « compléter le développement du nombre des habitants ».

Nous ne pouvons qu'y souscrire, puisque :

- nous avons toujours appuyé cette demande pour la Quantinière
- et que annoncer encore ici que la Quantinière logera, en 2022, plus du tiers des habitants de Trélazé.

Pour ce qui est d'une offre complète d'équipements de sports et de loisirs de proximité à la Quantinière, nous en sommes loin.

La décision de création des 2 ZAC qui composent ce nouveau quartier de 75 Ha a été prise il y a 11 ans, en Conseil Municipal du 18 janvier 2006. Le quartier est habité depuis 7 ans déjà (les premiers habitants de la ZAC ont aménagé en décembre 2009 et nous en sommes à environ 3000).

Aucun équipement de sports et de loisirs de proximité n'a été prévu dans les cahiers des charges des deux ZAC, sauf un parcours santé prévu dans le bois. Le classement de ce dernier ne l'a pas autorisé, mais le nouvel emplacement n'est toujours pas annoncé ni le délai de sa réalisation éventuelle.

Avoir scindé le quartier en deux ZAC et les confier ensuite à une société à but lucratif a permis de dispenser la ville de l'obligation urbanistique de programmer des équipements essentiels à la vie sociale. Cela a inévitablement conduit à privilégier une logique de vente des terrains qui ignore les besoins d'espaces de vie collective autres que commerciaux.

- Seulement 4 petits espaces de jeux pour enfants ont été implantés entre 2012 et 2015 grâce à l'action de l'Association des Habitants du Quartier.
- Un seul équipement sportif est en place depuis 2015 : c'est un « multisports ballons » utilisé par les ados et quelques rares jeunes adultes.
- Vous prévoyez d'implanter un nouvel équipement multisports.

A la suite de plusieurs enquêtes menées auprès des habitants du quartier par l'association de la Quantinière, elle vous a rappelé la demande faite en janvier 2013 et confirmé à l'été 2014 d'équipement du quartier en jeux pour les différentes catégories d'âge et diversité de pratiques.

Le quartier a besoin d'espaces de jeux complémentaires et en particulier, après le « multisports ballon » arrivé en 2015, d'un aménagement multisports d'un autre type pour permettre des activités physiques et sportives différentes.

Un «espace skate-bmx» a été demandé dès 2013 par l'association des habitants qui en a vérifié le souhait auprès des habitants et des jeunes.

Or, vous nous proposez de voter en faveur d'un deuxième « multisports » pour des pratiques de Football, Basketball et Handball.

Nous demandons au conseil municipal de prendre en compte les besoins actuels du quartier et de modifier le projet, en prévoyant un espace pour les pré-ados jusqu'aux jeunes adultes, permettant des pratiques de biking et de glisse. »

Marc Goua rappelle à Pascal Couëdel, sans refaire l'histoire, qu'entre la création de la ZAC de la Quantinière et aujourd'hui, il y a eu un certain nombre de péripéties. La DUP a été invalidée et il a fallu repartir dans un processus qui a duré plus de 2 ans. Des négociations ont dû se faire avec différents propriétaires. La finalité est assez récente. Un schéma d'aménagement a été fixé puis modifié ensuite par la contrainte de l'acquisition des terrains. Concernant les terrains et les espaces, la ZAC fait 72 hectares et 36 hectares ne sont pas vendus. Il y a un bois qui représente 4 hectares. A la connaissance de Marc Goua, il n'y a aucune zone de la communauté urbaine avec 50% de terrains non vendus. En ce qui concerne les jeux, l'implantation d'un deuxième multisports est prévu ainsi que d'autres jeux (araignée). Des réflexions sont en cours sur les propositions faites par l'association du quartier pour voir ce qu'il est possible de faire. La Ville est en phase d'aménagements et les espaces seront utilisés pour y planter des jeux et pour que la vie de ce quartier soit agréable pour les jeunes. Une œuvre d'art sera également installée dans le quartier. Une salle à destination des habitants sera construite dans l'ancien château. Les élus de la majorité municipale sont extrêmement attentifs à l'évolution du quartier. Besnier Aménagement travaille sur le projet de parcours santé et, pour rappel, participe à l'aménagement des équipements collectifs. Un cabinet médical doit s'implanter prochainement. Les choses se font progressivement.

Sébastien Boussion profite de l'échange sur la Quantinière pour rappeler deux temps forts organisés par l'association des parents d'élèves de l'école Aimé Césaire qui participe à l'animation et au dynamisme du quartier. Le vide-grenier qui a lieu au mois de mai et qui fonctionne très bien ainsi que le marché de Noël qui a rassemblé une dizaine d'autres associations. Les associations de parents d'élèves se saisissent à la fois de l'enjeu éducatif dans leur travail, mais créent également un lien social. Les animations mises en place sur la Quantinière sont très dynamiques et ne bénéficient pas seulement aux scolaires et aux parents, mais bien au-delà. Il est important de le souligner, sans oublier le travail qui est fait par les autres associations de parents d'élèves.

Pascal Couëdel rebondit sur les propos de Sébastien Boussion : « « Monsieur Boussion, si vous rencontrez et interrogez les parents d'élèves du quartier, ils exprimeront les préoccupations dont je vous parle. Des pratiques sauvages de glisse dans les rues, avec des enfants parfois très jeunes qui déambulent sur leurs petits engins, cela n'est pas sans risque avec tous les problèmes de circulation et de sécurité routière qu'on connaît dans le quartier de la Quantinière. Ils seraient bien plus en sécurité s'ils disposaient d'un espace dédié, délimité, calibré et préparé avec les habitants pour trouver la meilleure solution et pour limiter le bruit que vous redoutez, M. le Maire. D'autres villes ont pris cette question en compte pour réduire les pratiques sauvages et à risques et accompagner les apprentissages de glisse. Des associations pourraient certainement accompagner un tel projet d'animation urbaine. »

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

9 - Ecole Daguerre - Mise aux normes et amélioration de la performance énergétique – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017
Rapporteur : Marc Goua, Maire

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

10 - Ecole Daguerre - Mise aux normes et amélioration de la performance énergétique – Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2017 dans le cadre de l'enveloppe « Grandes Priorités »

Rapporteur : Marc Goua, Maire

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

11 - Création et mise aux normes d'un local périscolaire – Ecoles de la Maraîchère – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017

Rapporteur : Marc Goua, Maire

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

12 - Création et mise aux normes d'un local périscolaire – Ecoles de la Maraîchère – Demande de Subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2017 dans le cadre de l'Enveloppe « Grandes Priorités »

Rapporteur : Marc Goua, Maire

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

13 - Aménagement du Bourg - Mise en sécurité et en accessibilité du parvis de la Mairie – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017

Rapporteur : Marc Goua, Maire

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

14 - Création d'un terrain multisports secteur sportif du Bourg – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017

Rapporteur : Marc Goua, Maire

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

15 - Création d'un terrain multisports - Quartier de la Quantinière – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017

Rapporteur : Marc Goua, Maire

La délibération mise aux voix, est adoptée avec 2 abstentions (Jean-François Garcia, Pascal Couëdel).

16 - Centre Communal d'Action Sociale- représentant du Conseil municipal au Conseil d'administration – modification

Rapporteur : Marc Goua, Maire

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

17 - Délégation de service public « Activités socioéducatives » 2017/2021 – Constitution du Comité de pilotage

Rapporteur : Marc Goua, Maire

Marc Goua précise que Jean-François Garcia a été rajouté dans les membres du comité de pilotage, à sa demande.

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

18 - Enseignement – Ecole privée Bel Air – Avenant n° 2 à la convention du 13 septembre 2000

Rapporteur : François Steinebach, Adjoint au maire

Petite coquille à modifier dans la délibération : il s'agit de l'école privée Bel Air et non Montrieux comme indiqué.

La délibération mise aux voix, est adoptée avec 4 abstentions (Boris Battais, Gilles Ernout, Chantal Duffoui, Jean-François Garcia).

19 - Enseignement – Ecole privée Montrieux – Avenant n° 3 à la convention du 13 septembre 2000

Rapporteur : François Steinebach, Adjoint au maire

La délibération mise aux voix, est adoptée avec 4 abstentions (Boris Battais, Gilles Ernout, Chantal Duffoui, Jean-François Garcia).

20 - Gestion municipale – Modification de la délégation du Conseil municipal au maire

Rapporteur : Grégory Blanc, Adjoint au maire

Jean-François Garcia n'est pas favorable à cette délégation supplémentaire attribuée au maire. L'important est de pouvoir échanger, débattre et obtenir des informations complémentaires sur les projets et demandes de subventions qui sont présentés chaque mois lors des conseils municipaux.

Grégory Blanc partage la remarque de Jean-François Garcia, mais trouve la démarche positive dans le sens où le conseil municipal sera amené à se prononcer sur le projet dans sa globalité et sur l'ensemble du plan de financement projet par projet. Les élus pourront rentrer dans les détails, sans être contraints par un calendrier en termes de demandes de subventions.

Marc Goua précise qu'il n'était pas demandeur.

Jean-François Garcia préfère qu'il y ait une réflexion collective en amont de la demande subvention. Marc Goua répond que la Ville est tributaire d'un calendrier non programmé des subventions.

Gilles Ernout comprend bien l'aspect pratique qui permet d'avancer sur certains dossiers en les présentant ensuite pour validation. Il faudrait cependant veiller à ce que les investissements présentés en conseil municipal ne soient pas le résultat d'une course aux effets d'aubaine qu'il pourrait y avoir sur un certain nombre de subventions. Ce qui n'est pas le cas des dossiers présentés ce soir. Il faut que le PPI reste le juge de paix et la ligne de conduite des projets.

La délibération mise aux voix, est adoptée avec 2 abstentions (Jean-François Garcia, Pascal Couëdel).

21 - Urbanisme – Lotissement St Lézin II – Lot n°6 – Cession à M et Mme Erkan Mustafa et Figen ou toute autre personne physique, morale ou juridique s'y substituant – prix de vente

Rapporteur : Dominique Dailleux-Romagon, Adjointe au maire

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

22 - Urbanisme - Avenue de la République - Parcelle AD N° 1515 - Cession à la société Immobilière Podeliha ou à toute autre personne physique, morale ou juridique s'y substituant

Rapporteur : Dominique Dailleux-Romagon, Adjointe au maire

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

23 - Urbanisme - Cour du Vissoir - Emprise de la voie de desserte - Rétrocession à la Ville par les propriétaires

Rapporteur : Dominique Dailleux-Romagon, Adjointe au maire

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

24 - Urbanisme - ZAC de la Quantinière - Tranche 5 - Dénomination d'une voie

Rapporteur : Dominique Dailleux-Romagon, Adjointe au maire

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

25 - Personnel – Protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) – Impacts – Régime indemnitaire

Rapporteur : Lamine Naham, Adjoint au maire

Lamine Naham précise que cette revalorisation permet une équité entre contractuels et titulaires. Toutes les collectivités doivent passer cette délibération. C'est une mise en application de la loi.

Gilles Ernoult pense qu'étant donné la complexité du dispositif et pour éviter d'éventuelles crispations inutiles pour les contractuels qui vont observer une baisse de leur salaire, un échange préalable avec les représentants du personnel et en CTP (Comité Technique Paritaire) aurait été souhaitable, avant le passage de cette délibération en conseil municipal.

Lamine Naham répond qu'il y a un problème de délai à respecter. Plus on retarde la mise en place du dispositif et plus le trop-perçu des salaires sera important.

Les élus de La Gauche Trélazéenne vont s'abstenir sur cette délibération, non pas sur le fond, mais sur l'application, en raison du manque d'informations et d'échanges suffisants sur le sujet.

Lamine Naham précise que cela ne représente pas une diminution de salaire pour les contractuels. Le salaire net sera identique.

Marc Goua ajoute que les organisations syndicales ont probablement déjà expliqué aux agents les changements que provoqueront la mise en place de ce dispositif.

La délibération mise aux voix, est adoptée avec 5 abstentions (Boris Battais, Gilles Ernoult, Chantal Duffoui, Jean-François Garcia, Pascal Couëdel).

26 - Personnel – Participation à la protection sociale complémentaire des agents – Mise à jour suite à la réforme Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) au 1^{er} janvier 2017

Rapporteur : Lamine Naham, Adjoint au maire

La délibération mise aux voix, est adoptée avec 5 abstentions (Boris Battais, Gilles Ernoult, Chantal Duffoui, Jean-François Garcia, Pascal Couëdel).

27 - Personnel – Chèques déjeuner – Mise à jour suite à la réforme Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) au 1^{er} janvier 2017

Rapporteur : Lamine Naham, Adjoint au maire

Jean-François Garcia fait remarquer une coquille sur la délibération. Il faut lire « ...deux chèques déjeuner en moins » et non « mois » comme indiqué.

La délibération mise aux voix, est adoptée avec 5 abstentions (Boris Battais, Gilles Ernoult, Chantal Duffoui, Jean-François Garcia, Pascal Couëdel).

28 - Finances – Budget principal – Vote du budget primitif 2015

Rapporteur : Lamine Naham, Adjoint au maire

Lamine Naham fait lecture des passages intitulés « Sur les conclusions en annulation : » (pages 2 et 3 paragraphes 3, 4, 5) du jugement du Tribunal administratif transmis en annexe de cette délibération.

Pour résumer, au moment de la commission des finances, les informations permettant le vote du budget ont bien été transmises, sauf que tous les membres du conseil municipal n'étaient pas présents à cette commission et les documents budgétaires ont été présentés sur table lors de la séance du conseil municipal votant le budget. Par conséquent, le tribunal administratif a jugé que les élus absents à cette commission des finances n'ont pas bénéficié de leur droit à l'information. C'est un vice de procédure et non une remise en question de l'exécution du budget.

Lamine Naham rappelle que le budget a été voté le 19 décembre 2015 avec 5 voix contre (Boris Battais, Gilles Ernoult, Chantal Duffoui, Jean-François Garcia, Pascal Couëdel). Le compte de gestion 2015 a été voté le 23 mai 2016 avec 2 abstentions (Jean-François Garcia, Pascal Couëdel) et le compte administratif 2015 avec 2 voix contre (Jean-François Garcia, Pascal Couëdel). Marc Goua ajoute qu'il n'y a pas eu de recours suite à ces votes.

Lamine Naham ajoute que la nouvelle délibération présentée ce soir (n° 28) régularise rétroactivement l'adoption du budget primitif 2015. Cette délibération a été validée par le contrôle de légalité.

Déclaration de Boris Battais au nom des élus de la Gauche Trélazéenne

« Sur ce budget primitif 2015, qui commence à dater d'ailleurs, nous ne nous référons pas le débat, d'autant qu'il s'agit d'un budget clos ... Je crois d'ailleurs me souvenir que nous avons à l'époque eu le débat de fond que la situation exigeait...

Après, comme il l'a été souligné (notamment dans la presse), le sujet qui nous est demandé de voter revêt un caractère "formel" puisqu'il s'agit de documents non fournis à tous.

Pour ce qui nous concerne: nous sommes d'accord pour exiger d'avoir tous les documents nécessaires dans le cadre de l'étude d'un DOB ou d'un BP. Pour autant, et je le dis avec insistance, les problèmes de forme que nous avons pu rencontrer ne sauraient évacuer les questions et les désaccords de fond que nous avons sur la stratégie globale mise en oeuvre par la majorité.

Je pense d'ailleurs que la transparence et la transmission des documents sont certes importantes en tant que telles, mais qu'elles le sont surtout pour avoir une vision politique complète de la situation. Pour faire court, la transparence pour la transparence est nécessaire mais non suffisante...

Vous le savez, au gré de nos débats (je pense par exemple au récent BP 2017), La Gauche Trélazéenne privilégie toujours une approche sur les contenus et les choix politiques plutôt qu'une critique simplement formelle.

Ainsi et sans nier la nécessaire transparence et comprenant le souci de respect des règles démocratie dans le fonctionnement municipal, nous continuerons pour notre part, à agir et à intervenir sur ce qui nous paraît essentiel pour les Trélazéens.

Nous entendons bien qu'il y a besoin de régulariser mais, franchement, nous nous abstiendrons sur cette délibération. »

Déclaration de Jean-François Garcia au nom des élus de Trélazé Citoyens Solidaires

« Chers collègues,

Dans un premier temps, nous nous proposons de vous rappeler les éléments qui nous ont conduit à mener cette action qui se termine par ce jugement dont vous avez pu prendre connaissance. Dans un deuxième temps, l'importance que revêt ce jugement pour toutes les personnes de bonne volonté et dans un troisième temps, notre analyse sur la délibération qui nous est à nouveau proposée.

En décembre 2014, lors du vote du premier budget du nouveau conseil municipal, les représentants de Trélazé Citoyens solidaires, avons appelé à repousser la prise de décision pour que la totalité des conseillers municipaux disposent de l'ensemble des informations légales nécessaires à ce vote.

Au nom du peuple Français et par jugement du 2 février 2017 le Tribunal Administratif vient de confirmer le bien fondé de notre demande et nous donner raison en décidant d'annuler la délibération du 19 décembre 2014 du conseil municipal et de rejeter les conclusions de la commune de Trélazé.

En conséquence « la République mande et ordonne à la Préfète de Maine et Loire de pourvoir à l'exécution de la présente décision ».

Au-delà de ce dossier nous avons dû à plusieurs reprises solliciter le contrôle de légalité des services préfectoraux qui ont conduit à l'annulation de plusieurs délibérations.

Plus que jamais il nous faut défendre la démocratie en tous lieux, c'est pourquoi Trélazé Citoyens Solidaires s'est engagé comme acteur de la vie politique de Trélazé pour faire respecter la loi, pour informer les citoyens et avoir un débat éclairé.

La délibération qui nous est soumise après l'annulation de la délibération du 19/12/2014 par le Tribunal Administratif ne respecte pas ce jugement et appelle les mêmes observations que nous avons faites en 2014.

Pour notre part, nous avons sollicité Madame La Préfète de Maine et Loire sur les dispositions à prendre pour remédier à ce vide juridique créé par la décision du Tribunal Administratif du 2 février 2017. Nous souhaitons compte tenu qu'il n'y a aucune urgence à voter cette délibération, attendre les précisions que nous donnera Madame la Préfète pour l'examiner.

Nous vous demandons en conséquence de retirer de l'ordre du jour cette délibération qui par ailleurs ne tient pas compte des attendus du jugement du Tribunal Administratif.

Pour votre information la référence au conseil d'Etat de février 1989 fait suite à une question écrite de Monsieur Jean Louis Masson publiée au journal officiel du Sénat du 22/04/10, concerne le vote après la date limite du vote du Budget par une collectivité. Dans sa réponse le Ministre de l'Intérieur fait référence à une circulaire s'appuyant sur un avis du Conseil d'Etat qui précise entre

autre « de la nécessité impérative de délibérer à nouveau dans des délais raisonnables et dans le respect de la chose jugée. »

Cette nouvelle délibération, nous vous le confirmons, ne respecte pas la chose jugée car nous n'avons pas reçu les informations que requièrent le vote de cette délibération. »

Marc Goua répond qu'après avoir pris connaissance du jugement, les élus de la majorité ont consulté le contrôle de légalité et l'avocat de la Ville pour prendre les mesures nécessaires afin de régulariser cette situation. La délibération n° 28 présentée ce soir a été validée par le contrôle de légalité. C'est un problème de forme et non de fond. Il n'y a pas lieu de faire perdurer cette affaire et Marc Goua trouve la méthode lamentable.

Lamine Naham ajoute qu'il est important de rappeler que tous les éléments budgétaires et toutes les informations concernant les budgets 2016 et 2017 ont été communiqués aux élus et même au delà de ce que la loi oblige. Trélazé Citoyens Solidaires est libre de maintenir ses poursuites, mais il est regrettable que cela génère des frais d'avocats inutiles pour la Ville, puisque le budget 2015 a été exécuté et validé par un compte administratif et qu'il n'y a pas à y revenir.

Marc Goua se demande quelle sera la réaction de Jean-François Garcia si la Préfète confirme la légalité de cette nouvelle délibération passée ce soir ? Contestera-t-il de nouveau ?

Jean-François Garcia répond que si la Préfète, mandatée pour exécuter ce jugement, dit que c'est correct, il n'y aura pas de suite.

Marc Goua rappelle au passage que si tous les élus avaient assisté à la commission des finances, il n'y aurait pas eu « d'affaire ».

Gilles Ernoul fait remarquer que cette « affaire » aura permis de modifier les pratiques par la suite, ce qui est positif. Comme l'a dit Boris Battais, ce qui a motivé le vote contre du budget 2014 des élus de La Gauche Trélazéenne reste des questions de fond, de stratégie politique globale et non sur la forme, la non transmission de documents. Les élus ne sont pas toujours disponibles pour assister à toutes les commissions municipales, mais à eux de s'organiser au sein de leur groupe politique pour se procurer les documents nécessaires. Il est important de s'attacher à la forme mais le fond reste plus important. L'affaire est entendue et les pratiques ont été modifiées. Restons vigilants.

Pascal Couëdel précise : « Il ne s'agit pas de formalisme quand on demande les moyens réglementaires requis pour étudier une question aussi importante et complexe que celle du budget. Le Juge a tranché cette question de fond pour chaque Conseiller municipal, qui est celle de disposer à temps des informations pour les appréhender, les comprendre et les interroger avant de voter. C'est aussi pour cette question de fond des conditions nécessaires au débat démocratique que nous préférons attendre la réponse de la Préfète pour pouvoir revoter le Budget Primitif 2015 dans la clarté et la sérénité. »

Marc Goua répond que cet un « non événement » qui reste un problème de forme et non de fond. La majorité municipale communique les éléments nécessaires avec toute la bonne foi et la bonne volonté nécessaires. Le plus gênant dans cette affaire reste la suspicion permanente des élus de Trélazé Citoyens Solidaires et ce n'est pas tolérable.

Jean-François Garcia reprend la lecture de la délibération présentée ce soir qui fait référence au vote du budget pour régularisation rétroactive, par chapitre, alors que ces derniers n'apparaissent pas.

Lamine Naham répond que ces éléments ont été transmis lors de la commission des finances de l'époque, pas à temps certes, comme le précise le tribunal administratif.

La délibération mise aux voix, est adoptée avec 3 abstentions (Boris Battais, Gilles Ernoult, Chantal Duffoui) et 2 voix contre (Jean-François Garcia, Pascal Couëdel).

QUESTIONS DIVERSES

Demande du groupe Trélazé Citoyens Solidaires - jugement du Tribunal Administratif - annulation de la délibération du 19 décembre 2014 (voir délibération n° 28).

Marc Goua informe que la prochaine commission des finances aura lieu le 9 mars prochain où seront présentés les comptes administratif et de gestion 2016 et le conseil municipal aura lieu le 27 mars.

Angers Loire Métropole délocalisera sa prochaine commission permanente à Trélazé (Anciennes écuries des ardoisières) lundi 6 mars à 19h. Tous les élus y sont conviés. Inscription au plus tard le 1^{er} mars.

Eric Cochet annonce que dans le cadre de l'action « mars bleu » (lutte contre le cancer colorectal) la façade de la mairie s'illuminera de bleu (comme se fût le cas, en rose, pour octobre rose). Une marche sera organisée dimanche 5 mars.

Grégory Blanc rappelle à l'ensemble des élus qu'ils seront sollicités pour être assesseurs en avril, mai et juin (23 avril/7 mai, 11/18 juin) pour tenir les bureaux de vote des élections présidentielles et législatives. Il y aura un bureau de vote supplémentaire à l'école Aimé Césaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et les questions diverses ayant été posées, la séance est levée vers VINGT DEUX HEURES ET TRENTÉ CINQ MINUTES.

Le secrétaire de séance
Sébastien BOUSSION